

Déclaration universelle des droits de l'homme (version pour les enfants)

Article 1. Droit à l'égalité

Tu nais libre et égal en droits à tout être humain. Tu es capable de penser et de faire la différence entre le bien et le mal. Tu dois te comporter avec les autres de façon amicale.

Article 2. Interdiction de discrimination

Tu bénéficies de tous ces droits quels que soient ta race, ta couleur de peau, ton sexe, ta langue, ta religion, tes opinions, ton milieu familial, ta situation économique ou sociale, ta naissance ou ta nationalité.

Article 3. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle

Tu as le droit de vivre, d'être libre et de te sentir en sécurité.

Article 4. Interdiction de l'esclavage

Personne n'a le droit de te traiter comme un esclave et tu ne dois pas faire de quelqu'un ton esclave.

Article 5. Interdiction de la torture et des traitements dégradants

Personne n'a le droit de te torturer, de te faire du mal ou de t'humilier.

Article 6. Droit à la reconnaissance de ta personnalité juridique

Tu as le droit d'être reconnu en tous lieux en tant qu'individu conformément à la loi.

Article 7. Droit d'égalité devant la loi

La loi doit te protéger comme tout le monde et être appliquée de la même manière pour tous sans aucune discrimination.

Article 8. Droit à la justice

Si tes droits ne sont pas respectés, tu dois pouvoir demander l'aide de juges compétents et impartiaux pour les défendre.

Article 9. Droit à ne pas être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé

Personne n'a le droit de t'arrêter, te mettre en prison ou t'obliger à quitter ton pays sans raison valable.

Article 10. Droit à un procès public équitable

Si tu es accusé d'un délit, tu as droit à un procès public équitable.

Article 11. Droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que la culpabilité soit prouvée

- 1) Tu dois être considéré comme innocent jusqu'à ce que ta culpabilité puisse être prouvée au cours d'un procès équitable.
- 2) Tu ne pourras pas être puni pour un acte qui n'était pas considéré comme un crime au moment où tu l'as commis.

Article 12. Droit à la protection de ta vie privée, ta famille, ton domicile et ta correspondance

Tu as le droit d'être protégé si quelqu'un tente de nuire à ta réputation ou de pénétrer chez toi, d'ouvrir ton courrier ou de t'importuner toi ou ta famille sans raison valable.

Article 13. Droit de circuler librement

- 1) Tu as le droit de circuler comme tu le désires à l'intérieur de ton pays.
- 2) Tu as le droit de quitter ton pays pour un autre et tu dois pouvoir revenir dans ton pays si tu le souhaites.

Article 14. Droit à la protection dans un autre pays

- 1) Si quelqu'un menace de te faire du mal, tu as le droit d'aller dans un autre pays et de demander à être protégé en tant que réfugié.
- 2) Tu perds ce droit si tu as commis un délit grave.

Article 15. Droit à une nationalité et liberté d'en changer

- 1) Tu as le droit d'appartenir à une nation et d'avoir une nationalité.
- 2) Personne ne peut te retirer ta nationalité sans raison valable. Tu as le droit de changer de nationalité si tu le souhaites.

Article 16. Droit de se marier et de fonder une famille

- 1) Lorsque tu as atteint l'âge légal, tu as le droit de te marier et de fonder une famille sans aucune restriction quant à la race, le pays ou la religion. Les conjoints ont les mêmes droits lorsqu'ils sont mariés et lorsqu'ils sont séparés.
- 2) Personne ne peut te forcer à te marier.
- 3) La famille est l'élément fondamental de la société et le gouvernement doit la protéger.

Article 17. Droit à la propriété

- 1) Tu as le droit de posséder des choses.
- 2) Personne n'a le droit de te les prendre sans raison.

Article 18. Liberté de pensée, de conscience et de religion

Tu as le droit d'avoir tes propres pensées et de croire en une religion. Tu es libre de pratiquer ta religion ou tes croyances, ainsi que d'en changer.

Article 19. Liberté d'opinion et d'information

Tu as le droit d'avoir tes propres opinions et de les exprimer. Tu dois pouvoir les partager avec les autres, y compris avec des personnes d'autres pays, par tous les moyens possibles.

Article 20. Droit de se réunir et de former des associations dans un but pacifique

- 1) Tu as le droit de participer à des réunions pacifiques.
- 2) Personne ne peut te forcer à faire partie d'un groupe.

Article 21. Droit de participer au gouvernement et aux élections

- 1) Tu as le droit de participer à ton gouvernement, soit en faisant toi-même partie du gouvernement, soit en élisant quelqu'un pour te représenter.
- 2) Tu as le droit, comme quiconque, de servir ton pays.
- 3) Les gouvernements doivent être élus régulièrement par des votes libres et secrets.

Article 22. Droit à la sécurité sociale

La société dans laquelle tu vis doit te fournir une sécurité sociale et les droits indispensables à ta dignité et à ton développement.

Article 23. Droit de travailler dans des conditions satisfaisantes et de s'affilier à un syndicat

- 1) Tu as le droit de travailler, de choisir ton travail et de travailler dans des conditions satisfaisantes.
- 2) Les personnes qui font le même travail doivent avoir le même salaire.
- 3) Le salaire que tu gagnes doit te permettre de vivre et de faire vivre ta famille.
- 4) Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se regrouper en syndicats pour défendre leurs intérêts.

Article 24. Droit au repos et aux loisirs

Tu as le droit de te reposer et d'avoir du temps libre. Ta journée de travail ne doit pas être trop longue et tu dois pouvoir prendre régulièrement des vacances payées.

Article 25. Droit à un niveau de vie suffisant

- 1) Tu as droit à ce qui est nécessaire pour assurer ta santé et ton bien-être, ainsi que ceux de ta famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux et les autres services sociaux. Tu as droit à une aide si tu n'as plus de travail ou si tu ne peux plus travailler.
- 2) Les mères et les enfants doivent recevoir une aide et une assistance spéciales.

Article 26. Droit à l'éducation

- 1) Tu as le droit d'aller à l'école. L'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire. Tu dois pouvoir apprendre un métier ou continuer tes études aussi longtemps que possible.
- 2) À l'école, tu dois pouvoir développer tes talents et apprendre à respecter les autres, quels que soient leur race, leur religion ou leur nationalité.
- 3) Tes parents doivent pouvoir choisir le genre d'éducation à te donner.

Article 27. Droit de participer à la vie culturelle de la communauté

- 1) Tu as le droit de prendre part aux traditions et au savoir de ta communauté et de profiter des arts et des bienfaits du progrès scientifique.
- 2) Si tu es artiste, écrivain ou scientifique, tes travaux doivent être protégés et tu dois pouvoir en tirer profit.

Article 28. Droit à un ordre social

Tu as droit de vivre dans un monde où tu peux profiter de ces droits et libertés, comme toutes les personnes qui y vivent.

Article 29. Responsabilités envers la communauté

- 1) Ta personnalité ne peut se développer pleinement qu'au sein de ta communauté, envers laquelle tu as des responsabilités.
- 2) La loi doit garantir les droits de l'homme. Elle doit permettre à chacun de respecter les autres et d'être respecté.
- 3) Ces droits et libertés doivent promouvoir les buts et les principes des Nations Unies.

Article 30. Protection de ces droits de l'homme

Aucune personne, aucun groupe ou gouvernement, nulle part au monde, ne peut se permettre de détruire ces droits.